

023592



PRÉFET DES ALPES - MARITIMES

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

LIEU DE LA REUNION : Salle ESTEREL	DATE 14 septembre 2016	REDACTION Béline NEUBERT
---	---	---

OBJET : Réunion conjointe du Conseil Départemental de Sécurité Civile (CDSC) et la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (CDRNM)

PRÉSIDENCE : M. Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes.

PARTICIPANTS : Liste jointe en annexe.

1/ INTRODUCTION

M. le Préfet ouvre la réunion en précisant qu'il s'agit d'une session extraordinaire qui rassemble le CDSC et la CDRNM. Cette réunion s'inscrit dans la continuité de celle du 24 août dernier qui a rassemblé l'ensemble des communes du département pour un point d'information et d'échange sur la prévention des risques inondation et la gestion de crise.

La réunion conjointe du CDSC et de la CDRNM constitue une demande expresse du ministre de l'Intérieur et de la ministre en charge de l'environnement, pour garantir une meilleure coordination des actions et initiatives locales en matière de prévention des risques et de gestion de crise.

2/ LES DIFFÉRENTES INTERVENTIONS et ECHANGES

L'ensemble des présentations sont téléchargeables sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels-et-technologiques/Commission-departementale-des-risques-naturels-majeurs/Bibliotheque-de-la-C.D.R.N.M/Reunion-du-14-septembre-2016>

1. Retour d'expérience suite aux inondations du 3 octobre 2015 et présentation du plan d'actions

par M. Cardelli, chef du service Eau et Risque à la DDTM :

- présentation de l'événement météorologique du 3 octobre 2015
- synthèse du retour d'expérience et du plan d'actions porté par l'État

Échanges :

M. Lauch, Directeur de Cabinet de la Préfecture, rappelle l'importance du retour d'expérience, qui a été présenté aux acteurs du territoire. Le plan d'actions de l'État qui en découle concerne à la fois la gestion de crise, et la prévention des risques. S'agissant de la gestion de crise, il convient de différencier les notions de vigilance et d'alerte, et surtout de veiller à ne pas banaliser la vigilance (seulement 2 vigilances orange pluie-inondation sur le département en 2015).

M. Lauch ajoute qu'il est indispensable de renforcer la coopération dans la gestion de crise, en particulier d'établir des contacts plus étroits entre les Maires et le Préfet, ainsi qu'entre les maires et les forces de sécurité civile.

La question des réseaux et des transports reste majeure. Il apparaît prioritaire de faire respecter les consignes de sécurité, afin notamment de limiter l'encombrement des réseaux.

M. Lauch souligne l'importance des associations de sauvegarde et du renfort de l'ordre public, afin de protéger la population. La communication est également essentielle en cas de gestion de crise, les médias et les réseaux sociaux sont utilisés. Il convient de s'assurer que l'information parvienne à tous. Pour cela des outils existent : le SAIP, les dispositifs d'alerte (les sirènes...), un règlement départemental d'alerte en cours d'élaboration, la mise en place d'exercice de sécurité civile.

M. le Préfet ajoute qu'il est nécessaire d'améliorer les moyens de communication avec les acteurs à distance. La visioconférence est une solution efficace qui pourrait être développée, notamment au vu des difficultés de circulation qui existent en cas de crise. Le dispositif mis en place pour l'Euro de football 2016 a montré une efficacité à prendre en exemple.

M. Nicoletti, représentant de la CCI, indique que le travail doit se concentrer sur le comportement des populations plus que sur l'ajout de nouvelles contraintes. Il ajoute que le tissu économique est à protéger, et les PPR ne doivent pas empêcher tout développement d'activités sur le département.

M. le Préfet rappelle que le phénomène météorologique observé le 3 octobre 2015 n'était pas prévisible. Il n'y pas eu de défaillance de Météo France.

Des échanges ont ensuite été menés sur la qualité des réseaux de téléphonie mobile. Il a été précisé que d'autres outils existent : les réseaux radios de l'État ou des pompiers, ou encore le téléphone satellitaire.

L'association départementale des radio-transmetteurs au service de la sécurité civile (ADRASEC) est également intervenue en précisant qu'elle rassemble sur le département 30 bénévoles, acteurs de la Sécurité Civile. Lors de l'événement du 3 octobre 2015, l'association n'a pas été appelée.

2. Porter-à-connaissance inondations suite aux intempéries du 3 octobre 2015

par M. Castel, Directeur Départemental du Territoire et de la Mer :

- nouvelle cartographie de l'aléa suite aux intempéries du 3 octobre
- travail réalisé sur Antibes et Biot et à venir Vallauris, Le Cannet, Mougins, Cannes et Mandelieu
- puis révision ou élaboration des PPRI, en revoyant le contenu des règlements pour mieux l'adapter au territoire

Échanges :

M. Marin, architecte, demande quelles sont les règles à appliquer dans l'attente des nouveaux PPRI. M. Castel indique que le Porter à connaissance s'applique d'ores et déjà et que la DDTM est à la disposition des acteurs pour les accompagner dans son application.

Mme LAYET, Maire de Castellar, s'interroge sur les effets du changement climatique et de la prise en compte de l'environnement. M. Forest, directeur départemental adjoint du territoire et de la mer, précise que l'adaptation et l'atténuation au changement climatique font l'objet d'une stratégie nationale.

La communauté d'agglomération du Pays de Lérins demande comment elle va être associée à l'élaboration du PAC inondations. M. Castel indique que la carte du PAC sera transmise officiellement aux collectivités concernées. Elles pourront ensuite transmettre leurs observations dans un délai d'un mois, notamment afin de supprimer les erreurs manifestes. Ainsi la carte du PAC pourra être amenée à évoluer à la marge.

M. Castel précise que le principe de la réduction de la vulnérabilité est fondamental et qu'il sera au centre du travail qui sera engagé sur l'écriture du règlement des futurs PPRI.

3. Présentation de la démarche de préparation à la saison cévenole

par Mme Naville, adjointe au chef du service Eau et Risque à la DDTM :

- rappel des instructions du gouvernement à l'ensemble des préfets de l'arc méditerranéen pour renforcer les mesures de prévention face aux événements météorologiques extrêmes, et présentation de la campagne de communication lancée par le gouvernement à l'ouverture de la saison cévenole
- présentation de certaines actions à mener par les communes en lien avec l'Etat, notamment sur la réalisation des DICRIM et des PCS, la vulnérabilité des parkings, la prise en compte du ruissellement, le contrôle des campings

4. Présentation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

par Mme Souriguere, à la direction de l'environnement et de la gestion des risques au Conseil départemental, et M. Bourdiaux, au pôle gestion opérationnelle des risques à la DDTM :

- définition et périmètre de la SLGRI
- présentation des objectifs et mesures

5. Présentation du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM)

par M. Sacher, Directeur du Centre d'information pour la prévention des risques majeurs (Cypres) :

- le DDRM, base de l'information préventive
- présentation du contenu du document

Échanges :

M. Lauch précise que le DDRM a été diffusé à l'ensemble des communes. Les communes peuvent donc s'appuyer sur ce document pour réaliser leur DICRIM.

6. Mission d'appui opérationnelle à l'élaboration des dossiers d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) et plans communaux de sauvegarde (PCS)

par Mme Novella, adjointe au chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) de la Préfecture :

- présentation de la mission : organisation, équipe et méthodologie
- rappel des échéances de réalisation des DICRIM et PCS

Échanges :

La Métropole Nice Côte d'Azur et le SISA demandent à être associés à la démarche.

M. Mari, maire de Châteauneuf-Villevieille, précise qu'il est indispensable de travailler avec les intercommunalités pour la gestion de crise.

M. Lauch indique qu'il est possible de réaliser des exercices de gestion de crise à l'échelle intercommunale, tout en rappelant que la responsabilité revient bien à chacun des maires de cette intercommunalité, possédant le pouvoir de police.

7. Bilan des actions menées en matière de prévention

7.1 – Bilan et programmation des PPR, par Mme Neubert, responsable du pôle Risques à la DDTM 06

7.2 – Bilan financier, par M. Cardelli

7.3 – Bilan des catastrophes naturelles, par Mme Novella

Échanges :

M. Castanet, Sous-Préfet de Grasse, relève l'importance d'une validation de la programmation des plans de prévention des risques et indique que les membres de la commission peuvent faire remonter leurs observations dès la transmission des présentations.

8. Information sur l'étude de qualification de la submersion marine sur les côtes rocheuses

par M. Ribollet, chargé de mission au service territorial de Grasse de la DDTM :

- présentation du contexte, du périmètre et de la méthode de l'étude submersion marine
- présentation du déroulé de l'étude et de son calendrier

Échanges :

M. Ivaldi indique que la présence de sentiers littoraux doit être prise en compte dans la gestion du risque.

9. Point sur la gestion de crise

par Mme Novella :

- point d'avancement du plan ORSEC et de la gestion de crise : état de la planification ORSEC, activation du COD, exercices de gestion de crise
- Système d'alerte et d'information des populations

3/ CONCLUSION

M. le Sous-Préfet de Grasse clôt la réunion en remerciant les intervenants et les participants pour la qualité des échanges et souligne l'importance des sujets abordés. Il invite les communes à saisir l'opportunité de la journée du 3 octobre 2016 pour sensibiliser la population au risque d'inondations et faire passer des messages clairs.

Nice, le

24 OCT. 2016

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DRM-D 3561



Adolphe COLRAT